

Lapins

Que faire ?

Que faire alors ? « Il n'y a pas de miracle de portée universelle. Chaque territoire a sa vérité. Il faut connaître les besoins de l'espèce et analyser la qualité du milieu au regard des besoins. Lorsque le facteur limitant est la possibilité de creuser des garennes, aménager des garennes artificielle. Et lorsque le milieu se ferme, la priorité est de créer et entretenir des ouvertures gérées en pelouses rases » préconise Stéphane Marchandau. « Lorsque le milieu est trop ouvert, la priorité est de créer et entretenir des couverts : haies présentant un pied large et dense (bosquets avec ronciers, ajoncs, couverts agricoles. Lorsque les zones de couvert sont trop vastes, aménager des ouvertures du milieu ».

« Quand on a déterminé le type d'aménagements à réaliser, reste à définir le nombre d'aménagements, leur taille et leur agencement dans l'espace » poursuit l'ingénieur avant de prendre en exemple un objectif : maintenir une population viable soit, avant reproduction, un noyau de 100 à 150 individus. Pour cela concevoir des garennes qui selon leur taille pourront héberger entre 2-3 à 10-15 individus. La distance des garennes doit être au maximum de 150 mètres. Ne pas disperser les aménagements mais les agencer par 15 à 20 unités connectées.

Un monde qui bouge

Puis ce fut au tour de Pascal Bihannic, technicien à la fédération départementale des chasseurs du Finistère d'intervenir. Le constat actuel est que « la raréfaction des populations a induit une réorientation de l'approvisionnement en lapins pour les repeuplements.

Autrefois, les chasseurs privilégiaient les reprises sur le terrain, ou les lapins produits au sein des sociétés dans des parcs. Désormais, de nombreuses sociétés se tournent vers des lapins en provenance d'élevages professionnels».

« Rien ne remplacera le lapin de garenne issu de reprise sur le terrain, car ayant déjà une adaptation à la vie sauvage. Mais les reprises sont loin de subvenir à l'ensemble des besoins ciblés lors des opérations de repeuplement. D'où cet intérêt nouveau pour le lapin d'élevage ».

« En tant que fédération de chasseurs, nous nous devons de nous interroger sur cette nouvelle pratique; de mettre dans la balance, les atouts et avantages et les risques et les inconvénients ». Et Pascal Bihannic de poser un certain nombre de questions : Ces lapins peuvent-ils s'acclimater sur le terrain ? Comment renforcer la réussite de ces lapins sur le terrain ? Y a-t-il un risque pour nos lapins autochtones ? « La fédération se doit d'apporter une expertise et un regard technique tant sur l'aspect lié à un impact potentiel sur nos populations que sur l'aspect financier investi par les sociétés sur ce dossier ». Pour info, environ 4.000 lapins d'élevage ont été lâchés dans le Finistère en 2015, pour un montant de 50.000 euro.



La rencontre avait été soigneusement préparée par les services de la fédération départementale des chasseurs du Finistère.



Des chasseurs très attentifs.



Pascal Bihannic et Stéphane Marchandau ont été très écoutés.

Une zone de confinement

Plus loin, Pascal Bihannic a mis l'accent sur le fait qu'il fallait se concentrer sur quatre facteurs : **Alimentaire** : nécessité d'apporter des fibres de façon progressive avec traitement anti-coccidiens pré et post période de lâcher. **Social** : le lapin d'élevage a-t-il une organisation sociale ? Peut-il vivre avec ses congénères sauvages ? Faut-il lâcher des spécimens jeunes ou de spécimens adultes ? Pascal Bihannic a précisé que pour l'heure aucune étude n'avait été menée sur le sujet et que donc il ne disposait d'aucune réponse. « Or connaître l'organisation sociale du lapin d'élevage est primordiale pour la réussite d'un lâcher ». **Génétique** : quelle sera à terme l'influence de lâchers massifs de lapins d'élevage sur la génétique de l'espèce, voir sur l'évolution des pathologies liées à l'espèce ? **Sanitaire** : les lapins d'élevage sont-ils porteurs de pathologies ? Peuvent-ils les transmettre aux lapins sauvages ? A ce moment de l'exposé, Pierre Menez est intervenu pour présenter les différentes maladies dont sont victimes les lapins, leur évolution et leurs impacts sur les populations.

Ensuite Pascal Bihannic a repris la parole « La transplantation de lapins à des fins de survie de la population présente un risque lié à la survie des individus ainsi qu'au rôle potentiel qu'ils peuvent jouer en tant que vecteurs d'épizooties. Lors de ces opérations, la mortalité est souvent élevée. Elle est due au stress, à la confrontation à un nouvel environnement, à un nouveau mode alimentaire... Aussi, en partenariat avec l'ONCFS, la fédération des chasseurs du Finistère préconise une procédure de confinement sur la zone de lâcher susceptible d'améliorer la survie des individus en tenant compte de leur réponse physiologique et sanitaire ».

En se basant sur une étude financée par la Fédération Nationale des Chasseurs et signée par M. Boos et E. Faure un confinement de lapins issus de reprise sur le terrain de quatre semaines est conseillé. « Cette durée permet de diagnostiquer et d'éliminer les sujets porteurs pouvant contaminer la zone de relâcher ».

Une nécessité

En prévision du confinement, lors de la capture des individus, choisir une zone indemne de myxomatose et VHD; mettre à l'écart les individus blessés avec des faiblesses physiques, apathiques ou malades; manipuler dans le calme et dans un temps restreint; stocker les lapins dans des boîtes individuelles qui auront été préalablement désinfectées; pratiquer une transition alimentaire. A la fin de la quarantaine, limiter le stress (recapture sans furet). Lâcher dans un territoire aménagé et piégé, tous les lapins du même enclos en même temps. Fournir la même nourriture que celle de la quarantaine pendant cinq jours. L'alimentation doit être composée de carottes et de betteraves. Il faut par ailleurs vacciner les individus (anti myxo; anti VHD, anti parasites externes et internes).

« La mise en quarantaine est une nécessité, surtout si l'on a affaire à des lapins d'élevage. Pour ces derniers, il est même conseillé de prolonger cette quarantaine afin de faciliter leur adaptation à la vie sauvage. La contention permet un meilleur suivi sanitaire, une acclimatation alimentaire et sociale ».

Yann Keratret